

Il est urgent de reconnaître et protéger les enfants covictimes de violences conjugales !

« Il est urgent de reconnaître, enfin, les enfants témoins de violences conjugales comme co-victimes ! La société doit mettre en place l'arsenal juridique, médical et social pour les protéger. C'est tout l'enjeu de ce rapport inédit ! »

Marie-Pierre Badré, Présidente du Centre Hubertine Auclert

Aujourd'hui en France :

- 4 millions d'enfants seraient concernés par les violences conjugales physiques, sexuelles, verbales et psychologiques
- 80% des enfants qui vivent dans le contexte des violences conjugales sont témoins auditifs ou oculaires de ces violences
- 40% de ces enfants sont également directement victimes de violences physiques
- 60% de ces enfants subissent des troubles post-traumatiques, comme les victimes d'un attentat ou d'un viol

Les conséquences sur les enfants directement exposé-e-s aux violences conjugales sont graves et durables, mais celles-ci restent trop souvent sous-estimées voire méconnues. En France, les dispositifs de protection, d'accompagnement et de soins sont insuffisants pour ces enfants.

Le jeudi 7 septembre, l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes (ORVF) du Centre Hubertine Auclert présente son rapport sur les enfants co-victimes des violences conjugales issu d'un groupe de travail pluri-expert de ces sujets. Celui-ci met en lumière les conséquences sociales et psychologiques des violences conjugales sur les enfants, qui doivent être considérés comme co-victimes, et le manque actuel des dispositifs de protection, d'accompagnement et de soins disponibles.

Des préconisations concrètes de réformes juridiques et institutionnelles sont établies par l'ORVF pour permettre d'améliorer la protection et l'accompagnement de ces enfants et du parent victime. Voici 4 préconisations novatrices :

- Reconnaitre l'enfant comme co-victime de violences conjugales dans le droit pénal
- Former les professionnel-le-s de l'éducation et de l'enfance à détecter les traumatismes liés aux violences conjugales
- Développer des dispositifs d'accompagnement et de soins spécialisés pour les enfants covictimes
- Protéger les enfants du danger de la poursuite des violences dans le cadre de l'exercice partagé de l'autorité parentale, après la séparation des parents

Ce rapport s'adresse en priorité aux décideur-se-s politiques, ainsi qu'à tous les professionnel-le-s en contact potentiel avec les enfants victimes de violences conjugales (protection de l'enfance, éducation nationale etc.).



Madame Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France, qui s'est engagée à faire des violences faites aux femmes la grande cause régionale en 2017, clôturera cet évènement.

Le rapport est sous embargo jusqu'au jeudi 7 septembre 6h30. Il est néanmoins disponible sur demande.

INFORMATIONS PRATIQUES:

Le dossier de presse

À propos du Centre Hubertine Auclert

Le <u>Centre Hubertine Auclert</u>, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes est un organisme associé de la Région lle-de-France qui regroupe plus de 170 membres (associations, collectivités locales et syndicats) et produit de nombreux outils d'analyses (études, actes, évènements...) sur la thématique femmes-hommes. L'observatoire régional des violences faites aux femmes est intégré au Centre Hubertine Auclert depuis 2013.